

**Conseil** de la science  
et de la **technologie**

# Rapport annuel de gestion 2009-2010

*science et technologie au service de la société*

Québec 



---

**Rapport annuel de gestion 2009-2010**

---

**AVRIL 2010**

Cette publication a été rédigée et éditée par le  
Conseil de la science et de la technologie  
1200, route de l'Église, bureau 3.44  
3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1V 4Z2

Téléphone : 418 644-1165  
Télécopieur : 418 646-0920

Ce document est disponible sur le site Web du  
Conseil de la science et de la technologie  
<http://www.cst.gouv.qc.ca>  
Aussi disponible sur le site Web de la  
Commission de l'éthique de la science et  
de la technologie  
<http://www.ethique.gouv.qc.ca>

Coordination  
Brigitte Van Coillie-Tremblay

Rédaction  
Nicole Beaudry  
Katerine Hamel  
Joanie-Kim McGee-Tremblay  
Brigitte Van Coillie-Tremblay

Coordination des communications  
Katerine Hamel, conseillère en communication  
Joanie-Kim McGee-Tremblay, conseillère en communication

Mise en pages  
Joanie-Kim McGee-Tremblay, conseillère en communication  
Louise Trudel, agente de secrétariat

Conception graphique de la page couverture  
Balatti Design

Dépôt légal – 2010  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
ISBN imprimé 978-2-550-59260-0  
ISBN format électronique 978-2-550-59259-4  
ISSN 1708-458X

Pour faciliter la lecture du texte, le genre masculin est utilisé sans aucune intention discriminatoire.

© Gouvernement du Québec 2010

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>AVANT-PROPOS</b> .....	<b>i</b>
<b>1 PRÉSENTATION</b> .....	<b>1</b>
1.1 MISSION ET STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE .....	1
1.2. MISSION ET STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE LA COMMISSION DE L'ÉTHIQUE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE .....	2
1.3 ÉLARGISSEMENT ET RECONNAISSANCE DES MISSIONS DU CONSEIL ET DE LA COMMISSION .....	2
1.4 CHAMPS THÉMATIQUES ET LEVIERS D'INTERVENTION .....	3
1.5 CLIENTÈLE .....	3
1.6 PARTENAIRES .....	4
<b>2 PRÉSENTATION DES RÉSULTATS ANNUELS AU REGARD DU PLAN STRATÉGIQUE 2008-2011</b> .....	<b>5</b>
2.1 ORIENTATION 1 : APPROFONDIR LA COMPRÉHENSION DE L'ÉVOLUTION ET DE L'EFFICACITÉ DU SYSTÈME D'INNOVATION QUÉBÉCOIS ET DÉTERMINER LES ACTIONS À PRENDRE .....	5
2.2 ORIENTATION 2 : CONTRIBUER AU RAPPROCHEMENT ENTRE SCIENCE, TECHNOLOGIE ET SOCIÉTÉ .....	8
2.3 ORIENTATION 3 : ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ ET LE RAYONNEMENT DU CONSEIL ET DE LA COMMISSION DE L'ÉTHIQUE .....	11
<b>3 RESSOURCES</b> .....	<b>24</b>
3.1 RESSOURCES HUMAINES.....	24
3.2 RESSOURCES FINANCIÈRES .....	24
<b>4 APPLICATION DES LOIS, DES POLITIQUES ET DES RESPONSABILITÉS ADMINISTRATIVES</b> .....	<b>24</b>
4.1 LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS .....	24
4.2 ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE .....	25
4.3 POLITIQUE LINGUISTIQUE .....	25
4.4 PROGRAMME D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI.....	25
4.5 SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC .....	25
4.6 DÉMARCHÉ ET ACTIVITÉS EN DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	25
4.6.1 <i>Développement durable</i> .....	25
4.6.2 <i>Changements climatiques</i> .....	26
<b>ANNEXE 1 EXTRAIT DE LA LOI SUR LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION (L.R.Q., C. M-30.01)</b> .....	<b>27</b>
<b>ANNEXE 2 MEMBRES DU CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE</b> .....	<b>29</b>
<b>ANNEXE 3 MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'ÉTHIQUE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE</b> .....	<b>31</b>
<b>ANNEXE 4 ORGANIGRAMME DU CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE AU 31 MARS 2010</b> .....	<b>33</b>
<b>ANNEXE 5 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE EN VIGUEUR AU 31 MARS 2010</b> .....	<b>34</b>
<b>ANNEXE 6 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'ÉTHIQUE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE EN VIGUEUR LE 31 MARS 2010</b> .....	<b>38</b>
<b>ANNEXE 7 ACTIVITÉS DE PROMOTION 2009-2010</b> .....	<b>41</b>
<b>ANNEXE 8 PUBLICATIONS DE L'ANNÉE 2009-2010</b> .....	<b>43</b>



Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
1045, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir et l'honneur de vous remettre le *Rapport annuel de gestion 2009-2010* du Conseil de la science et de la technologie, conformément à la Loi sur l'administration publique, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2010.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C. Gignac', written in a cursive style.

Clément Gignac



Monsieur Clément Gignac  
Ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation  
Gouvernement du Québec  
Québec

**Objet : Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents**

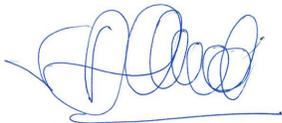
Monsieur le Ministre,

Les informations contenues dans le présent rapport relèvent de ma responsabilité, et je déclare que ces données et les contrôles afférents sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2009.

Le *Rapport annuel de gestion 2009-2010* du Conseil de la science et de la technologie :

- Définit la mission, les mandats et les orientations stratégiques du Conseil;
- Décrit les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats;
- Présente des données exactes et fiables.

La présidente du Conseil de la science et de la technologie,



Sylvie Dillard



## Rapport de validation de la Vérification interne

Madame la Présidente,

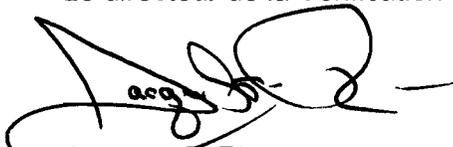
Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2009-2010 du Conseil de la science et de la technologie. La responsabilité de la fiabilité de cette information incombe à la direction du Conseil.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les résultats, indicateurs et explications contenus dans le Rapport annuel de gestion 2009-2010 du Conseil de la science et de la technologie ne sont pas, à tous égards importants, plausibles et cohérents.

Le directeur de la Vérification interne,



Jacques St-Pierre

Québec, septembre 2010



## **AVANT-PROPOS**

Le présent rapport annuel constitue le dernier rapport du Conseil de la science et de la technologie. En effet, lors du Discours du Budget du 30 mars 2010, il a été annoncé que : « le Conseil de la science et de la technologie est aboli et ses activités transférées au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. »

Par ailleurs, les indicateurs utilisés dans le présent rapport reflètent peu les finalités du Conseil pour le dernier exercice. En effet, dans le cadre de l'exercice de repositionnement du Conseil réalisé à la demande du ministre, le Conseil a réorienté son action et redéfini ses priorités. N'eût été de son abolition, le Conseil aurait produit sans retard un nouveau plan Stratégique précisant des indicateurs plus compatibles avec sa mission et ses priorités d'action.



## 1 PRÉSENTATION

### 1.1 Mission et structure organisationnelle du Conseil de la science et de la technologie

Le Conseil de la science et de la technologie est un organisme consultatif créé en 1983. Il relève actuellement du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, à qui il a pour mission de proposer des objectifs et des moyens définis de façon intégrée, rigoureuse et critique pour développer la science, la technologie et l'innovation au bénéfice de la société québécoise. La loi confère au Conseil le mandat suivant :

« Le Conseil a pour fonction de conseiller le ministre sur toute question relative à l'ensemble du développement scientifique et technologique du Québec. À cette fin, le Conseil doit périodiquement faire rapport au ministre sur l'état et les besoins de la recherche et de la technologie » (annexe 1).

Une partie des activités du Conseil dépend des demandes que le ministre lui adresse. Ces mandats ministériels, dont la nature et l'ampleur varient d'une année à l'autre, ne peuvent pas toujours être prévus dans la programmation de travail du Conseil. Une autre partie de ses activités est définie par le Conseil lui-même, qui peut choisir de formuler des avis sur différentes questions qu'il juge importantes pour le Québec.

Telle que décrite dans son *Plan stratégique 2008-2011*, la vision du Conseil de la science et de la technologie reflète ses grandes priorités d'action. Elle s'énonce comme suit : « Le Conseil de la science et de la technologie jouera pleinement son rôle de conseiller privilégié en science, technologie et innovation, et exercera une influence mobilisatrice dans la société québécoise<sup>1</sup>. »

Le Conseil se compose de quinze membres, dont une présidente, nommés par le gouvernement et issus des milieux universitaire et collégial, des affaires, du travail, de l'information scientifique et technique, ainsi que des secteurs public et parapublic. Le gouvernement peut désigner au plus trois observateurs auprès du Conseil; ceux-ci participent aux réunions du Conseil mais sans droit de vote (annexe 2).

Des groupes temporaires d'experts sont nommés par le Conseil pour piloter les travaux entourant la production de ses avis et de ses rapports de conjoncture. Leur composition varie en fonction du sujet abordé, mais comprend toujours un membre du Conseil.

Le Secrétariat du Conseil assure le soutien administratif du Conseil et s'occupe de la préparation des séances du Conseil et de la rédaction des comptes rendus. De plus, les ressources du Secrétariat rédigent les publications du Conseil (avis, études, rapports, mémoires), pour approbation par les membres du Conseil. Le Secrétariat a aussi la responsabilité de la gestion des documents et des archives. Enfin, il est chargé d'assurer les communications et les liaisons avec divers organismes.

La secrétaire générale du Conseil est la personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels. C'est à elle que sont déléguées les fonctions que la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels confère au président du Conseil.

---

• <sup>1</sup>Conseil de la science et de la technologie, *Plan stratégique 2008-2011*, gouvernement du Québec, Québec, 2008, p. 2.

## **1.2. Mission et structure organisationnelle de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie**

Dans le cadre de la Politique québécoise de la science et de l'innovation, *Savoir changer le monde* (2001), le Conseil s'est vu confier le mandat de créer la Commission de l'éthique de la science et de la technologie. La Commission, qui est rattachée au Conseil sur le plan administratif, mais qui conserve une pleine autonomie en matière de contenus, a été mise en place en septembre 2001.

La Commission de l'éthique de la science et de la technologie est appelée à se pencher sur les enjeux éthiques du développement de la science et de la technologie afin de conseiller les décideurs politiques et institutionnels, et de les guider dans leur prise de décision. Outre ses interventions sous forme d'avis réalisées à titre d'organisme consultatif, la teneur même de ses travaux qui sont diffusés dans le grand public et les activités de diverses natures qu'elle entreprend pour alimenter sa réflexion ou en témoigner l'amènent à réaliser concrètement le vaste mandat de consultation, d'information, de sensibilisation et d'éducation qui lui a été confié.

La Commission se compose de treize membres et de deux membres invités qui se répartissent de la façon suivante : un membre du Conseil de la science et de la technologie agissant comme président, quatre scientifiques des secteurs universitaire et industriel, quatre spécialistes de l'éthique ou représentants de grands courants philosophiques ou spirituels, quatre personnes venant des milieux de pratique sociale, citoyenne ou communautaire, des médias, des réseaux de l'éducation et deux personnes de la fonction publique siégeant à titre de membres invités sans avoir droit de vote (annexe 3).

Pour soutenir la réflexion qui entoure la production des avis, la Commission fait appel à des groupes d'experts dont la composition varie en fonction du sujet retenu, mais elle comprend toujours des membres de la Commission, l'un d'entre eux assumant la présidence.

Le Secrétariat de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie s'occupe de la préparation des réunions de la Commission et de la rédaction des comptes rendus. Ce sont également les professionnels de la Commission qui rédigent les publications de cette dernière (avis, études, rapports, mémoires) sous la supervision des groupes d'experts, pour approbation par les membres de la Commission. Les avis de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie sont déposés auprès du Conseil pour information.

## **1.3 Élargissement et reconnaissance des missions du Conseil et de la Commission**

La Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, parue en 2006, réaffirme le mandat du Conseil tout en l'élargissant. Elle lui permet ainsi « d'exercer pleinement son mandat de conseiller privilégié du gouvernement sur les actions devant rendre le Québec plus performant dans le contexte d'une société du savoir <sup>2</sup> ».

Ainsi, le Conseil est invité à effectuer un suivi annuel et à faire rapport sur les résultats obtenus par le Québec en matière de recherche, de science et d'innovation, à accorder une attention particulière aux actions prioritaires de la Stratégie, à informer le gouvernement sur les problématiques et les enjeux émergents, de même qu'à suggérer des actions appropriées.

La Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation annonce également un soutien additionnel à la Commission de l'éthique de la science et de la technologie afin qu'elle réalise davantage d'activités liées à la promotion de l'éthique, tant auprès des jeunes et de la population que des milieux d'affaires et de l'industrie.

---

• <sup>2</sup> Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, *Un Québec innovant et prospère. Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation*, gouvernement du Québec, 2006, p. 65.

#### **1.4 Champs thématiques et leviers d'intervention**

Les principaux champs thématiques dans lesquels s'exercent les activités du Conseil sont : la recherche universitaire, la recherche-développement (R-D) et l'innovation industrielles, la recherche gouvernementale, les mécanismes de liaison et de transfert, l'innovation technologique et sociale, la formation en science et technologie, la main-d'œuvre hautement qualifiée, la culture scientifique et technique, la valorisation et le transfert des savoirs, les systèmes d'innovation sectoriels et régionaux, les politiques scientifiques, les technologies génériques (biotechnologies, technologies de l'information et de la communication, etc.) ainsi que les questions d'impact social et d'éthique liées à la science, à la technologie et à l'innovation.

Les avis et les rapports de conjoncture constituent les principaux leviers d'intervention. D'autres outils sont également utilisés, comme les mémoires, les colloques, les études, les rapports de recherche et le site Web.

Ce sont en grande partie l'actualité d'un sujet et la possibilité d'intervenir de façon concrète et efficace pour pallier ou contrer les retombées négatives ou potentiellement dangereuses du développement et de l'implantation d'une application scientifique ou technologique qui dictent les choix de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie. Bien que différents outils soient utilisés, par exemple des documents de réflexion et de consultation, les débats publics et les conférences, ses avis constituent les principaux leviers d'intervention de la Commission.

#### **1.5 Clientèle**

Au sens de l'article 6 de la Loi sur l'administration publique, le Conseil de la science et de la technologie n'est pas un organisme qui fournit des services directs à la population ou aux entreprises. Il n'a donc pas de clientèle au sens usuel du terme. Sa raison d'être est de conseiller son ministre de rattachement, qui est le ministre responsable de la politique de la science et de l'innovation au gouvernement du Québec. Le Conseil s'adresse cependant à des interlocuteurs et à des utilisateurs de ses documents.

Le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation est le principal interlocuteur du Conseil. C'est à lui que s'adressent tous les avis, sans exception, ainsi que la plupart des recommandations. De plus, certains avis sont produits à la demande formelle du ministre. Le Conseil, par l'entremise de son ministre, peut interpeller d'autres interlocuteurs du gouvernement du Québec, puisque les responsabilités en matière de science, de technologie et d'innovation sont partagées entre plusieurs ministères et organismes.

La Commission de l'éthique de la science et de la technologie adresse également ses avis à son ministre de rattachement. Toutefois, elle interpelle très fréquemment d'autres organismes du gouvernement concernés par les possibles retombées du développement scientifique et technologique dans leur champ d'intervention (éducation, santé, environnement, etc.). Elle agit également comme organe d'information et de sensibilisation auprès des milieux spécialisés et du grand public.

Selon la nature et l'objet de l'avis produit, le Conseil et la Commission formulent des recommandations qui visent d'autres acteurs du système québécois de science, technologie et innovation, des acteurs œuvrant en milieux universitaire et industriel, ou encore dans des sphères d'activité particulières comme celle de la culture scientifique et technique.

Sauf exception et sans en avoir l'obligation, le Conseil et la Commission rendent publics leurs documents, sous forme de fichiers électroniques téléchargeables sur leurs sites Web et en version papier. Cette diffusion permet de rejoindre ceux et celles qu'on qualifie ici d'utilisateurs des travaux et qu'on trouve dans plusieurs milieux : industrie, enseignement et recherche, syndicats, gouvernement, éducation, associations diverses, etc. Ces utilisateurs, différents des interlocuteurs visés par les recommandations, s'intéressent souvent aux données et aux analyses incluses dans les avis ou les rapports.

Bien que le Conseil n'ait pas le mandat de s'adresser au grand public, il s'efforce de rendre ses travaux accessibles au plus grand nombre. La Commission, pour sa part, a la responsabilité d'informer et de sensibiliser la population aux questions d'ordre éthique liées à la science et à la technologie. Elle a le mandat d'organiser des débats publics sur les enjeux éthiques de la science et de la technologie, notamment par voie de forum, dans le but de connaître les valeurs propres à la société québécoise et de dégager des consensus.

## **1.6 Partenaires**

Les partenaires du Conseil et de la Commission sont :

- les personnes qui prêtent leur concours à la réalisation des travaux, en tant que membres des comités de pilotage ou comme experts consultés de façon ponctuelle;
- les personnes et les organismes qui collaborent à la diffusion et à la promotion des rapports et des recommandations;
- les organismes qui participent à une action commune, par exemple l'organisation de colloques.

Dans une large mesure, les partenaires se trouvent dans les mêmes milieux que les interlocuteurs visés par les recommandations ou que les utilisateurs des données et des analyses produites. Le principal partenaire du Conseil demeure le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, chargé de coordonner l'application de la stratégie de la recherche et de l'innovation du gouvernement du Québec. Une liste non exhaustive des partenaires du Conseil et de la Commission comprend également :

- les ministères et les organismes du gouvernement du Québec qui assument des responsabilités en matière de science et de technologie;
- les fonds subventionnaires du Québec (FQRNT, FQRSC, FRSQ);
- les centres de liaison et de transfert, les centres collégiaux de transfert de technologie;
- les autres organismes consultatifs, au Québec et à l'extérieur du Québec, ayant des mandats complémentaires ou équivalents à ceux du Conseil et de la Commission, dans le cas des organismes agissant en dehors du Québec;
- les associations industrielles comme l'Association de la recherche industrielle du Québec (ADRIQ), les Manufacturiers exportateurs du Québec et les chambres de commerce;
- les chercheurs, les établissements d'enseignement supérieur ainsi que les associations comme l'Association francophone pour le savoir (Acfas);
- les utilisateurs des résultats de la recherche dans les réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux, des municipalités, des entreprises, du milieu de l'environnement, etc.;
- certaines instances régionales, comme les conférences régionales des élus;
- le milieu scolaire au collégial et au secondaire, dans le cas de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie;
- les milieux de la culture scientifique et technique;
- certaines entreprises.

## **2 PRÉSENTATION DES RÉSULTATS ANNUELS AU REGARD DU PLAN STRATÉGIQUE 2008-2011**

La présente reddition de comptes est structurée autour des orientations retenues dans le plan stratégique pour la période 2008-2011.

Les trois orientations sont présentées à tour de rôle, en mentionnant chaque fois les axes d'intervention s'y rapportant, les indicateurs proposés et les résultats obtenus.

### **2.1 Orientation 1 : Approfondir la compréhension de l'évolution et de l'efficacité du système d'innovation québécois et déterminer les actions à prendre**

Pour jouer pleinement leur rôle de conseillers privilégiés auprès du ministre et contribuer au développement cohérent et concerté du système québécois d'innovation, le Conseil et la Commission de l'éthique doivent renforcer leur capacité d'en comprendre le fonctionnement, l'évolution et les retombées. Afin d'améliorer la pertinence des recommandations qu'ils formulent, l'un comme l'autre sont soucieux d'approfondir leur compréhension des mécanismes en jeu, de produire des analyses de qualité, suffisamment nuancées et fondées sur des données probantes. Pour être en mesure d'apporter un éclairage véritablement utile dans le choix des orientations publiques en matière de recherche et d'innovation, chacun se doit également de bien discerner les grandes tendances actuelles et à plus long terme des modes de production des savoirs et de proposer une vision prospective des nouveaux enjeux qui seront ceux du système d'innovation dans les années qui viennent. Le développement durable étant intimement lié au progrès scientifique et technologique ainsi qu'à l'innovation, le Conseil et la Commission de l'éthique continueront d'en intégrer les principes à leurs propres travaux et de relayer le message auprès des acteurs de l'innovation.

Le Conseil et la Commission de l'éthique se veulent davantage à l'écoute des préoccupations des divers groupes concernés par la science et la technologie. Tout en conservant une approche systémique de l'innovation, ils entendent porter un regard plus attentif à certains aspects de l'innovation encore insuffisamment compris ou dont les incidences ont été négligées jusqu'à présent. Deux grands axes d'intervention sont retenus pour encadrer cette démarche.

Le premier axe recouvre l'ensemble très diversifié des composantes et des déterminants du système d'innovation. Il est d'abord centré sur le suivi annuel des résultats obtenus en matière de recherche, de science et d'innovation, ainsi que le recommande la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation. Cet exercice sera assorti de propositions d'action à mettre en œuvre. Le premier axe comprend également l'examen de questions particulières, relatives notamment aux actions prioritaires de cette stratégie, aux nouveaux enjeux et aux problématiques en émergence. Cet examen pourrait porter, par exemple, sur le transfert et la valorisation des savoirs, les alliances entre les acteurs, l'efficacité des stratégies d'innovation sur le terrain ou la participation élargie à la gouvernance.

Le deuxième axe d'intervention insiste sur un des déterminants reconnus de l'innovation en proposant un examen approprié des conditions de gouvernance du système d'innovation. L'objectif est de mieux saisir les enjeux liés au pilotage de cet imposant dispositif et de déterminer quelles sont les pratiques les plus efficaces à mettre en place. Le Conseil souhaite proposer ici des moyens de rendre les stratégies de développement de la recherche et de l'innovation plus performantes sur le terrain, et ce, en tenant compte de l'hétérogénéité des milieux visés.

**Axe a — Une analyse des dimensions du système d'innovation : économique, technologique, sociale, éthique, etc.**

Objectifs	Indicateurs	Résultats
Produire annuellement un rapport de conjoncture à l'intention du ministre sur les résultats obtenus en matière de recherche, de science et d'innovation, assorti de recommandations pertinentes	Dépôt annuel d'un rapport de conjoncture	Rapport de conjoncture 2009 publié en janvier 2010 (CST)
	Nature des commentaires et critiques sur le rapport formulés par les acteurs de l'innovation (compilation)	Huit fiches de rayonnement (CST)
À l'initiative du Conseil ou de la Commission de l'éthique, ou à la demande du ministre ou d'autres groupes concernés, effectuer des analyses sur des questions particulières, des actions prioritaires et des enjeux de la recherche et de l'innovation, et proposer des pistes d'action pertinentes	Production d'une étude sur la formation en éthique des futurs chercheurs	Étude réalisée en septembre 2008 (CEST)
	Nombre de travaux réalisés	Trois études réalisées, deux avis réalisés dont un traduit en anglais, une étude et 5 avis en cours. (CST)  Trois avis et un supplément publiés et traduits en anglais et 4 projets en cours (CEST)

### Commentaires

Le rapport de conjoncture 2009 a été publié en janvier 2010. Ce rapport s'intitule *Innovation ouverte. Enjeux et défis pour le Québec* et propose une lecture de la situation du Québec au regard de l'innovation ouverte, une des grandes tendances observées dans le monde actuellement.

L'innovation ouverte est définie comme l'utilisation accrue, en amont, de sources d'information et de connaissances externes à l'entreprise, et la multiplication, en aval, des canaux de commercialisation de ses actifs immatériels dans le but d'accélérer l'innovation. Ces nouvelles pratiques se traduisent par une augmentation des interactions entre les acteurs à travers diverses formes de collaborations et de réseaux.

Ce rapport de conjoncture répond au mandat confié au Conseil par le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation « d'effectuer un suivi annuel et de faire rapport sur les résultats obtenus par le Québec en matière de recherche, de science et d'innovation ». Il constitue également une contribution à l'actualisation de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation.

Le rapport de conjoncture 2009 a fait l'objet de 8 fiches de rayonnement entre le 1<sup>er</sup> avril 2009 et le 31 mars 2010. Ces fiches sont la compilation de tous les commentaires et de toutes les critiques formulés par les acteurs de l'innovation.

Le Conseil a également publié deux études en mars 2010. Ces études, qui portent sur les organismes d'intermédiation, sont complémentaires au rapport de conjoncture 2009. La première étude *Portrait des organisations d'intermédiation économique au Québec et comparaison avec le reste du Canada* a été réalisée par MM. Réjean Landry et Nabil Amara du département de management de l'Université Laval. La deuxième étude intitulée *Les organismes d'intermédiation au Québec : Rôles et gouvernance. Vers une vision « systémique — Innovation ouverte »* a été réalisée par M. Réal Pelland.

Enfin, le Conseil a continué au cours de l'année la production d'un avis sur le financement performant dans les entreprises et a entrepris, dans un même ordre d'idées, une étude sur le financement de l'innovation dans les entreprises. Il a aussi amorcé l'élaboration d'avis sur l'innovation dans la chaîne logistique des marchandises, sur les dimensions spatiales de l'innovation, sur la gestion durable des ressources en eau au Québec (*Perspective STS*) et sur la gestion de la propriété intellectuelle dans les

liens universités-entreprises. Le Conseil de la science et de la technologie s'était par ailleurs engagé à co-financer, en collaboration avec l'Acfas, une partie de la production d'un avis sur la relève scientifique et technique, en l'occurrence sur les personnes diplômées de l'enseignement supérieur. Il s'agissait pour le Conseil de participer à l'élaboration d'un portrait (étude) de la situation en emploi des ressources humaines en science et technologie.

Quant à la Commission de l'éthique de la science et de la technologie, c'est à la suite d'une demande du ministère de la Santé et des Services sociaux qu'elle a rédigé, en juillet 2009, un commentaire au *Rapport du Comité interministériel sur l'encadrement éthique de la recherche et la protection des sujets de recherche*. Ce document s'intitule *Pour une conciliation entre les intérêts de la recherche et le respect de la dignité des personnes qui s'y prêtent*.

Au cours de l'année, la Commission a publié deux avis portant respectivement sur l'usage élargi des médicaments psychotropes ainsi que sur la procréation assistée et le diagnostic préimplantatoire. Elle a également lancé un supplément à son avis sur les OGM *Pour une gestion éthique des OGM*; ce supplément s'intitule *Regard éthique sur les technologies de restriction de l'utilisation génétique*. Enfin, elle a publié la réflexion de la CEST-Jeunesse sur le thème de la cyberintimidation. L'ensemble de ces travaux est disponible en français et en anglais.

En réponse au *Plan d'action de développement durable* du Conseil de la science et de la technologie et aux préoccupations environnementales, sociales et économiques, la Commission a fait produire un CD-ROM de son avis sur les usages élargis des médicaments psychotropes. Cette initiative a permis de minimiser la consommation de papier et les coûts de production liés à l'impression du document. C'est aussi dans cette optique que la Commission a décidé de rendre accessible en version électronique seulement la version anglaise de l'avis sur la procréation assistée.

Enfin, les nanotechnologies dans le domaine de l'agroalimentaire, les questions sur la fin de vie, la gestion de l'eau et les énergies renouvelables constituent l'ensemble des thèmes des travaux amorcés par la Commission pour la prochaine année. « L'éthique et le sport » est le sujet retenu pour la prochaine CEST-Jeunesse qui aura lieu à l'hiver 2011.

#### Axe b — Un examen des conditions de gouvernance du système d'innovation

Objectif	Indicateur	Résultat
Effectuer une série d'études, d'ici à 2010, sur les divers aspects de la gouvernance du système d'innovation québécois en vue de proposer des moyens de rendre plus efficaces les stratégies de développement de la recherche et de l'innovation	Nombre d'études produites	Séminaire, avis et document complémentaire produit en 2008-2009

#### Commentaires

En 2008-2009, le Conseil a produit un avis sur la détermination des priorités en science et technologie intitulé *Recherche et innovation. Vers un processus de priorisation systématique et adapté pour le Québec*. Ce document a été rendu public en mars 2009. Un séminaire international a également été organisé en juin 2008 ainsi qu'un document complémentaire à l'avis intitulé *Analyse de 21 exercices de priorisation menés au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde*.

Cet avis a inspiré plusieurs organismes comme Inno-Centre qui s'en est servi pour réaliser un mandat reçu de la Direction du développement et de l'innovation du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ils ont utilisé l'approche « résolution de problèmes sociaux » afin d'identifier les domaines de recherche que le MAPAQ devrait prioriser dans le cadre de ses programmes de financement.

L'avis sur la priorisation a également suscité d'excellents commentaires venant d'un professeur de politique scientifique au Conservatoire National des Arts-et-Métiers (CNAM) et directeur du département des études et de la prospective à la direction générale de la recherche et de l'innovation au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France, M. Rémi Barré.

Le Conseil ne prévoit aucun autre avis sur le sujet dans les prochains mois.

## **2.2 Orientation 2 : Contribuer au rapprochement entre science, technologie et société**

Au Québec, comme ailleurs, les rapports entre la science, la technologie et la société se nouent souvent avec difficulté. Aussi, dans le but de favoriser une meilleure adéquation entre les finalités de la recherche et les besoins de la société, le Conseil et la Commission de l'éthique proposent d'accorder une plus grande attention à l'expression des attentes, des préoccupations et des craintes de la population. C'est pourquoi cette deuxième orientation cible la demande sociale de nouveaux savoirs et de nouvelles technologies, de même que les enjeux éthiques de la science et de la technologie.

Dans le cadre du projet *Perspectives STS*, le Conseil publiera en 2010 la dernière de ses stratégies de recherche portant sur la gestion intégrée des ressources en eau au Québec.

La Commission de l'éthique de la science et de la technologie, qui a bénéficié, pour mener davantage d'activités liées à la promotion de l'éthique, du soutien accru annoncé dans la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, a saisi la balle au bond pour contribuer à ce rapprochement. Forte de volonté, exprimée par la société civile, de savoir, de comprendre et de s'assurer que ses besoins et ses questions sont pris en considération par les décideurs et les chercheurs, la Commission a favorisé, par ses actions de sensibilisation, d'information et d'échange avec la population, une véritable réflexion éthique basée sur des informations diverses et fiables.

En collaboration avec les multiples acteurs concernés par le progrès scientifique et technologique, elle a assumé sa responsabilité éthique de contribuer au développement d'une société dans laquelle technoscience et bien commun vont de pair.

### **Axe a — Une attention particulière à la demande sociale de nouveaux savoirs et de nouvelles technologies**

<b>Objectifs</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Résultats</b>
Mener à terme, d'ici à 2009, le projet Perspectives STS et dresser un bilan de la démarche	Dépôt de six stratégies de recherche et de transfert de connaissances  Publication d'un avis sur la détermination des priorités en science et technologie  Publication d'un bilan de Perspectives STS	La septième stratégie sera publiée en 2010 (CST)  Mise en ligne de l'avis en mars 2009 (CST)  Élaboration d'un premier portrait en mai 2009 (CST)
Sensibiliser les acteurs du développement et le grand public à l'apport de la recherche aux grands défis retenus	Nombre et type d'activités de sensibilisation réalisées Nombre de personnes rejointes	Quatre activités réalisées  Nombre variable de personnes selon les activités
Définir des avenues nouvelles de rapprochement entre science, technologie et société d'ici à 2009-2010	Production d'un document d'orientation sur le sujet	Report de la production au terme du projet Perspectives STS

## Commentaires

La stratégie de recherche sur la gestion intégrée des ressources en eau au Québec qui répond au dernier défi sur l'exploitation des ressources naturelles dans la perspective de développement durable est présentement en rédaction et sera publiée en 2010.

L'avis *Recherche et innovation. Vers un processus de priorisation systématique et adapté pour le Québec* a été mis en ligne en mars 2009. Cet avis répondait au sixième défi retenu à la phase I du projet *Perspectives STS*.

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2009 et le 31 mars 2010, le Conseil a réalisé quelques activités pour sensibiliser le public et les acteurs du développement à l'apport de la recherche aux grands défis du projet *Perspectives STS*. Il a, notamment, fait une présentation du projet *Perspectives STS* au séminaire pluridisciplinaire de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle de l'Université Laval. La *Stratégie de recherche et de transfert de connaissance pour favoriser le développement de l'éducation et de la formation des adultes* a aussi été présentée lors du colloque de l'Acfas en mai 2009 à Ottawa.

En mai 2009, le Conseil a participé à un atelier de l'OCDE à Paris. Cet atelier s'intitulait « Fostering Innovation To Address Social Challenges » et réunissait plus d'une dizaine de pays. Le Conseil y a présenté le projet *Perspectives STS* ainsi que l'avis sur la détermination des priorités en science et technologie.

Le projet *Perspectives STS* a également été présenté lors d'une conférence sur l'éducation et la formation des adultes tenue dans le cadre du « 24 heures de science » organisé par Science pour tous en mai 2009.

Des articles sont également parus dans le journal *Les Affaires*, dans la revue *Découvrir* ainsi que dans quelques ouvrages scientifiques (le livre *Aux sciences citoyens* de l'Institut du Nouveau Monde et le livre *Le patrimoine politique de la démocratie participative* publié aux Presses de l'Université Laval).

Le bilan final de l'ensemble du projet *Perspectives STS* a été reporté à la fin des travaux sur la septième stratégie de recherche dont le dépôt est prévu à l'été 2010. En attendant, un premier portrait du projet a été réalisé pour le compte du Conseil par des étudiants au baccalauréat en science, technologie et société de l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

### Axe b — La prise en compte des enjeux éthiques

Objectif	Indicateurs	Résultats
Renforcer les mécanismes de sensibilisation, d'information et d'échange existants de concert avec l'ensemble des acteurs de la société sur les enjeux éthiques de la science et de la technologie, et en créer de nouveaux à la Commission de l'éthique d'ici à 2010	Nombre et type d'activités réalisées  Nombre et diversité des interlocuteurs rejoints	De nombreuses activités organisées (voir tableau 1)  (voir tableau 1)

## Commentaires

En 2009-2010, la Commission de l'éthique de la science et de la technologie a réalisé plusieurs activités qui ont visé une clientèle diversifiée. Les plus marquantes sont celles qui suivent.

Dans la foulée de son avis sur les OGM, la Commission a publié au printemps 2009 un supplément intitulé *Regard éthique sur les techniques de restriction de l'utilisation génétique*. Le lancement du supplément a été fait dans le cadre de la mise en opération du nouveau site Web de la Commission.

En août 2009, elle lançait à l'occasion du 5<sup>e</sup> colloque inter-établissements en psychiatrie et en santé mentale son avis *Médicaments psychotropes et usages élargis : un regard éthique*. L'événement dont le thème était « Enjeux éthiques en santé mentale – Un temps de réflexion » a rejoint quelque 140 experts en santé mentale. La diffusion de ce document a également capté l'attention des organisateurs de la Conférence internationale « Brain Matters\Le cerveau importe » et en l'occurrence, engendré une communication de la présidente de la Commission lors dudit événement à Halifax.

En décembre dernier, la Commission a rendu public son avis *Éthique et procréation assistée : des orientations pour le don de gamètes et d'embryons, la gestation pour autrui et le diagnostic préimplantatoire*. La sortie de cet avis a donné lieu à plusieurs entrevues, articles et débats sur la procréation assistée.

Cherchant des moyens pour sensibiliser les étudiants des collèges à l'importance de développer une réflexion éthique et à devenir des citoyens éclairés et capables de participer aux débats publics, la Commission organise aux deux ans une Commission-Jeunesse. Ainsi, une troisième édition a été rendue possible à l'hiver 2009. Préoccupée à l'instar du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport par le phénomène croissant de la cyberintimidation et dans la foulée du dépôt du *Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école 2008-2011*, la Commission a invité les jeunes à se pencher sur la question. Il en est résulté un avis intitulé *Cyberintimidation, un regard éthique proposé par des jeunes*, lequel a été publié à l'automne 2009.

Une pièce de théâtre dont le titre est *Top net !* a été créée par le Théâtre Parminou à la suite de la parution de l'avis de la Commission-Jeunesse. À la suite de la première, qui eût lieu lors du « Forum international Science et société » à l'automne 2009, la pièce fait maintenant œuvre d'éducation dans les écoles secondaires du Québec grâce à un partenariat avec certains corps policiers du Québec.

La Commission a été très présente sur la scène publique au cours de l'année. Les enjeux éthiques liés à l'exposition *Bodies*, à la pandémie de grippe A (H1N1) et à l'offre de service en procréation assistée sont autant de sujets qui ont interpellé la population et qui ont suscité des débats. L'aspect sensible de ces questions a donné l'opportunité à la Commission de l'éthique de la science et de la technologie de répondre à son mandat d'informer la population dans son ensemble.

De multiples activités ont été tenues, tant auprès du grand public que des jeunes ou des milieux d'affaires et de l'industrie : conférences, collaborations à des événements, entrevues et formations. Toutes ces activités ont permis de renforcer les mécanismes de sensibilisation, d'information et d'échange de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie à l'échelle nationale et internationale.

**Tableau 1**  
**Nombre et diversité des interlocuteurs rejoints par les activités de la Commission**

Activités	Nombre d'interlocuteurs rejoints	Diversité des interlocuteurs rejoints
Lancement de l'avis <i>Médicaments psychotropes et usages élargis : un regard éthique</i>	140 personnes	Experts
Formation sur le plagiat électronique	4 formations — Nombre d'interlocuteurs ND	Grand public et experts
Production d'un CD-ROM sur les médicaments psychotropes	206 CD-ROM distribués	Grand public et experts
Lancement de l'avis <i>Cyberintimidation, un regard éthique proposé par des jeunes</i> et de la pièce de théâtre sur la cyberintimidation <i>Top net !</i> par le Théâtre Parminou	ND	Grand public et experts

Activités	Nombre d'interlocuteurs rejoints	Diversité des interlocuteurs rejoints
Pièce de théâtre concernant la cyberintimidation <i>Top net !</i>	2930 personnes	Grand public et experts
Pièce de théâtre sur les nanotechnologies <i>Le réel invisible</i> par le Théâtre Parminou	2234 personnes	Grand public et experts
Conférences	17 produites (incluant les formations sur le plagiat électronique) — Nombre d'interlocuteurs ND	Grand public et experts
<b>Couverture médiatique :</b>		
Articles/entrevues dans les médias traditionnels et les nouveaux médias	67 articles produits parlant de la CEST ou dont la CEST est le sujet — Nombre d'interlocuteurs ND	Grand public et experts
Articles/entrevues dans les magazines	7 articles produits — Nombre d'interlocuteurs ND	Grand public et experts
Articles/entrevues radiophoniques	8 entrevues produites — Nombre d'interlocuteurs ND	Grand public et experts

### 2.3 Orientation 3 : Accroître l'efficacité et le rayonnement du Conseil et de la Commission de l'éthique

Comme l'indique l'Avant-propos, le ministre a confié à Mme Dillard, présidente par intérim nommée le 2 septembre 2009, le mandat de réviser le mandat et le mode de fonctionnement du Conseil afin d'augmenter la pertinence et l'efficacité. À cette fin, le Conseil a dressé un portrait des structures similaires au Canada et dans le monde qui lui a permis de dégager des exemples d'organisations correspondant le mieux aux besoins du Québec. Il s'est également donné un large plan de consultation de partenaires ainsi qu'un programme de travail impliquant intensément tant les membres du Conseil que l'équipe interne.

À la suite de cet exercice, qui a accaparé une partie importante des énergies du Conseil et du Secrétariat, une proposition de repositionnement a été présentée au ministre en décembre 2009, qui l'a approuvée et a fait confirmer Mme Dillard dans le poste de présidente du Conseil en février 2010.

Pour améliorer l'efficacité de leurs travaux, le Conseil et la Commission ont retenu trois axes d'action prioritaire dans leur *Plan stratégique 2008-2011* : le renforcement de l'impact et de la diffusion des messages, le maillage et le réseautage ainsi que l'amélioration des façons de faire.

Sur la base d'un suivi systématique de la prise en charge des recommandations qu'il formule dans ses avis, le Conseil souhaite accroître l'appropriation et la mise en œuvre de celles-ci par les interlocuteurs visés.

Le Conseil compte recourir davantage aux stratégies de maillage et de réseautage afin de multiplier les échanges avec les acteurs de l'innovation. Il estime ainsi être mieux en phase avec les réalités de l'innovation, très différentes d'un secteur ou d'un milieu à l'autre, et plus apte à comprendre leurs besoins et leurs problématiques spécifiques. À cet égard, un effort supplémentaire a été fait pour créer des liens plus étroits avec le milieu des entreprises.

Le Conseil et la Commission s'appliqueront également à cultiver leurs relations avec les autres organismes consultatifs du Québec et avec leurs homologues de l'extérieur. Ces échanges avec leurs vis-à-vis favorisent le partage et l'avancement des réflexions sur des problématiques communes.

De son côté, la Commission a continué à renforcer ses collaborations avec ses partenaires habituels tels le Cœur des sciences, l'Institut du Nouveau Monde, la Société pour la promotion de la science et de la technologie, le Commissaire à la santé et au bien-être, l'unité d'éthique du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ainsi que différents ministères et organismes dont le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. Elle a également consolidé ses collaborations avec la Division de l'éthique des sciences et des technologies de l'UNESCO, la Commission canadienne pour l'UNESCO, le ministère des Relations intergouvernementales et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Elle a enfin développé des complicités avec, entre autres, la Sûreté du Québec, l'Assemblée nationale, le Réseau québécois de recherche sur l'usage des médicaments, plusieurs universités et cégeps ainsi qu'avec la communauté scientifique et les représentants des pouvoirs publics.

En raison de la reconstruction du site Web de la Commission l'an dernier, il est difficile d'évaluer l'évolution du nombre de téléchargements de ses travaux. Toutefois, considérant les travaux publiés uniquement entre le 1<sup>er</sup> avril 2009 et le 31 mars 2010, près de huit mille téléchargements ont été effectués. L'interprétation de cette donnée s'avère très positive.

Enfin, le Conseil et la Commission se doivent de viser la performance de leur organisation. À ce chapitre, ils prévoient poursuivre l'amélioration de leurs façons de faire, d'une part, en diversifiant les projets menés en collaboration avec des partenaires et d'autre part, en recourant davantage aux outils électroniques d'information et de communication.

#### Axe a — Le renforcement de l'impact et de la diffusion des messages

Objectifs	Indicateurs	Résultats
Effectuer un suivi systématique de la prise en charge des recommandations	Relevé annuel du rayonnement et des retombées des recommandations du Conseil (fiches de suivi)  Relevé quinquennal du rayonnement et des retombées des avis de la Commission de l'éthique	32 fiches décrivant le rayonnement et les retombées des productions (CST)  116 fiches décrivant le rayonnement et les retombées des productions (CEST)  Publication du <i>Rapport d'activité 2001-2007 et perspectives d'avenir</i> en avril 2009
Faire la promotion des avis et des recommandations par l'organisation d'activités destinées aux interlocuteurs visés et à un plus large public	Nombre d'activités de promotion destinées aux interlocuteurs et à un plus large public, et nombre de personnes touchées  Nombre et diversité des partenariats réalisés	30 activités organisées, nombre variable de personnes touchées (voir annexe 7) (CST)  116 activités organisées, nombre variable de personnes touchées (CEST)  Partenariats réalisés avec plusieurs organismes (Adriq, Science pour tous, Acfas, Découvrir, OCDE, communauté scientifique et représentants des pouvoirs publics, MDEIE) (CST)  ...

Objectifs	Indicateurs	Résultats
	<p data-bbox="678 1178 1019 1268">Nombre de téléchargements des travaux du Conseil et de la Commission de l'éthique</p> <p data-bbox="678 1482 911 1514">Profil de la clientèle</p>	<p data-bbox="1060 233 1433 1146">Partenariats réalisés avec plusieurs organismes (Cœur des sciences, l'Institut du Nouveau Monde, la Société pour la promotion de la science et de la technologie, le Commissaire à la santé et aux bien-être, l'unité d'éthique du ministère de la Santé et des Services sociaux, MDEIE, la Division de l'éthique des sciences et des technologies de l'UNESCO, la Commission canadienne pour l'UNESCO, la division de l'éthique des sciences et des technologies de l'UNESCO, le ministère des Relations intergouvernementales et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, la Sûreté du Québec, l'Assemblée nationale, le Réseau québécois de recherche sur l'usage des médicaments, plusieurs universités et cégeps ainsi qu'avec la communauté scientifique et les représentants des pouvoirs publics (CEST)</p> <p data-bbox="1060 1178 1409 1297">2527 téléchargements totaux pour les publications du CST produites dans l'année (voir tableau 2)</p> <p data-bbox="1060 1329 1409 1449">7679 téléchargements totaux pour les publications de la CEST produites dans l'année (voir tableau 3)</p> <p data-bbox="1060 1482 1240 1514">(voir tableau 4)</p>

### Commentaires

Le Secrétariat du Conseil a mis en place depuis plusieurs années un système de suivi du rayonnement et des retombées de ses productions. C'est ainsi que, pour 2009-2010, une fiche descriptive a été produite pour chaque trace des productions du Conseil retrouvées dans une publication ou un média. La Commission de l'éthique de la science et de la technologie produit également une fiche descriptive pour chacune des productions retrouvées dans une publication ou un média.

Cette dernière collecte de données indique que le Rapport de conjoncture 2009 *Innovation ouverte. Défis et enjeux pour le Québec* ainsi que l'avis *Recherche et innovation. Vers un processus systématique et adapté pour le Québec* ont été les plus fréquemment rapportés dans les médias ou qu'ils ont fait l'objet de citations dans différentes publications spécialisées.

*adapté pour le Québec* ont été les plus fréquemment rapportés dans les médias ou qu'ils ont fait l'objet de citations dans différentes publications spécialisées.

Le Conseil a organisé quelques activités de promotion (conférence, participation à des événements, etc.) pendant l'année et chaque fois, il l'a fait en partenariat avec des acteurs des milieux industriel, gouvernemental et universitaire. Parmi ces activités, mentionnons la tournée de la présidente pour présenter le Rapport de conjoncture 2009 ainsi que plusieurs présentations du projet *Perspectives STS* dans les ministères et les entreprises.

Sur le plan international, le Conseil a participé à un atelier de l'OCDE à Paris afin de présenter l'avis sur la détermination des priorités en science et technologie ainsi que le projet *Perspectives STS*.

En ce qui a trait à la Commission de l'éthique de la science et de la technologie, le système de suivi du rayonnement et des retombées de ses productions permet de constater une visibilité médiatique accrue. Plus de 80 entrevues ont été effectuées, 17 conférences ont été prononcées et 17 collaborations à des événements externes ont été recensées.

Afin de promouvoir, sensibiliser, informer et susciter des débats au sein de la société, la Commission a innové sur le plan de ses actions. C'est ainsi que le partenariat entre la Commission de l'éthique de la science et de la technologie et différents corps policiers du Québec a permis une large diffusion de la pièce de théâtre *Top Net !*

Sur le plan international, la Commission a été très active. Elle a participé en septembre 2009 à une conférence intitulée « Brain Matters/Le cerveau importe » à Halifax en Nouvelle-Écosse. À l'occasion de cet événement, une communication intitulée *Psychotropic Drugs And Expanded Uses: An Ethical Examination Made By The Commission de l'éthique de la science et de la technologie* a été faite par la présidente de la Commission.

En juillet 2009, la Commission a participé aux « États généraux francophones de la bioéthique » qui se sont déroulés à l'Institut Pasteur à Paris. Elle a par la suite assisté à la 6<sup>e</sup> session du comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB) au siège social de l'UNESCO à Paris.

En novembre 2009, la Commission était présente à la 16<sup>e</sup> session du Comité international de bioéthique à Mexico ainsi qu'à la Conférence conjointe Commission européenne-UNESCO sur le renforcement des capacités en bioéthique.

**Tableau 2**  
**Nombre de téléchargements des documents publiés entre le 1<sup>er</sup> avril 2009 et le 31 mars 2010 au CST**

<b>Titre</b>	<b>Date de mise en ligne</b>	<b>Nombre de téléchargements 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010</b>
<i>Research and Innovation. Developing a systematic priority setting process adapted to Québec's needs</i>	16 octobre 2009	101
<i>Recherche et innovation. Vers un processus de priorisation systématique et adapté pour le Québec</i>	27 mars 2009*	428
<i>Rapport annuel de gestion 2008-2009</i>	21 octobre 2009	72
<i>Résumé Innovation ouverte. Enjeux et défis pour le Québec Rapport de conjoncture 2009</i>	29 janvier 2010	1037
<i>Summary - Open Innovation : Issues and Challenges for</i>	9 février 2010	62

<b>Titre</b>	<b>Date de mise en ligne</b>	<b>Nombre de téléchargements 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010</b>
<i>Québec</i>		
<i>Innovation ouverte. Enjeux et défis pour le Québec Rapport de conjoncture 2009 (document complet)</i>	15 février 2010	320
<i>Portrait des organisations d'intermédiation économique au Québec et comparaison avec le reste du Canada</i>	18 mars 2010	272
<i>Les organismes d'intermédiation au Québec : Rôles et gouvernance. Vers une « vision systémique — innovation ouverte »</i>	18 mars 2010	235
<b>Total</b>		<b>2527</b>

\*L'avis a été mis en ligne le 27 mars 2009, mais il a été publié le 27 avril 2009.

**Tableau 3**  
**Nombre de téléchargements des documents publiés entre le 1<sup>er</sup> avril 2009 et le 31 mars 2010 à la CEST**

<b>Titre</b>	<b>Date de mise en ligne</b>	<b>Nombre de téléchargements 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010</b>
<i>Avis - Éthique et procréation assistée : des orientations pour le don de gamètes et d'embryons, la gestation pour autrui et le diagnostic préimplantatoire (Mise en page non définitive)</i>	30 octobre 2009	501
<i>Avis - Éthique et procréation assistée : des orientations pour le don de gamètes et d'embryons, la gestation pour autrui et le diagnostic préimplantatoire</i>	15 décembre 2009	520
<i>Position Statement - Ethics And Assisted Procreation : Guidelines For The donation Of Gametes And Embryos, Surrogacy And Preamplantation Genetic Diagnosis</i>	15 décembre 2009	35
<i>Résumé et recommandations - Éthique et procréation assistée : des orientations pour le don de gamètes et d'embryons, la gestation pour autrui et le diagnostic préimplantatoire</i>	15 décembre 2009	369

<b>Titre</b>	<b>Date de mise en ligne</b>	<b>Nombre de téléchargements 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010</b>
<i>Summary And Recommendations - Ethics And Assisted Procreation : Guidelines For The donation Of Gametes And Embryos, Surrogacy And Preamplantation Genetic Diagnosis</i>	15 décembre 2009	13
<i>Synthèse de l'étude faite sur la consultation publique sur la procréation assistée</i>	30 octobre 2009	371
<i>Avis - Cyberintimidation, un regard éthique proposé par des jeunes</i>	7 octobre 2009	1647
<i>Position Statement - Cyberbullying, An Ethical Examination Made By Young People</i>	7 octobre 2009	680
<i>Avis - Médicaments psychotropes et usages élargis : un regard éthique</i>	25 septembre 2009	1104
<i>Position Statement - Psychotropic Drugs And Expanded Uses: An Ethical Perspective</i>	25 septembre 2009	318
<i>Résumé et recommandations - Médicaments psychotropes et usages élargis : un regard éthique</i>	25 septembre 2009	627
<i>Summary And Recommendations - Psychotropic Drugs And Expanded Uses: An Ethical Perspective</i>	25 septembre 2009	427
<i>Avis - Regard éthique sur les techniques de restriction de l'utilisation génétique</i>	12 juin 2009	763
<i>Position Statement - An Ethical Examination Of Genetic Use Restriction Technologies</i>	12 juin 2009	304
<b>Total</b>		<b>7679</b>

**Tableau 4**  
**Profil de la clientèle\***

<b>Clientèle</b>	<b>2008-2009</b>	<b>%</b>	<b>2009-2010</b>	<b>%</b>
Gouvernements (provincial, fédéral, municipal, étranger)	846	31	796	39
Universités	740	27	519	25
Entreprises privées	650	24	304	15
Milieu associatif	145	5	131	6.5
Collèges	106	4	85	4
Médias	32	1	23	1
Autre clientèle	205	8	192	9.5
<b>Total</b>	<b>2724</b>	<b>100</b>	<b>2050</b>	<b>100</b>

\* Le profil de la clientèle a été tracé à partir de l'information fournie par chacun des visiteurs venus télécharger une publication sur le site Web.

Comme le montre le tableau 4, le nombre de visiteurs du site Web du Conseil a diminué entre 2008-2009 et 2009-2010. Cette diminution s'explique probablement, en partie par le fait que le Conseil n'a pas publié beaucoup de nouveautés cette année et que les visiteurs étaient possiblement déjà inscrits sur la liste du Conseil donc, qu'ils ne comptaient pas pour de « nouveaux visiteurs ».

Le terme « visiteurs » correspond au nombre de personnes inscrites, ceux-ci n'étant comptabilisés qu'une seule fois, quel que soit le nombre de leurs visites au cours de l'exercice. Ce nombre n'inclut pas les visites du site Internet du projet *Perspectives STS*. Par contre, le nombre de téléchargements des documents publiés pendant l'année de référence est passé de 1482 en 2008-2009 à 2527 pour 2009-2010, une augmentation de 71 %.

Le tableau 3 indique le nombre de téléchargements à la Commission de l'éthique de la science et de la technologie. Cette dernière utilise depuis avril 2009 un nouvel outil statistique qui lui permet d'avoir des statistiques propres. Puisque l'outil statistique est en fonction depuis un an, il est impossible de déterminer l'évolution des téléchargements sur le site Web de la Commission.

#### **Axe b — Le recours au maillage et au réseautage**

<b>Objectifs</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Résultats</b>
Renforcer les liens avec les acteurs du système d'innovation, en particulier avec le milieu des entreprises	Nombre d'activités de liaison réalisées et type d'acteurs	Huit activités de liaison réalisées (CST)
Accentuer les relations et les activités avec des organismes à vocation similaire au Québec et ailleurs dans le monde	Nombre d'activités réalisées	20 activités réalisées (CST)
		34 activités réalisées (CEST)
	Nombre d'organismes rejoints	Multiples organismes rejoints (CST)  Multiples organismes rejoints (CEST)

#### **Commentaires**

Le Conseil a participé à plusieurs activités de liaison pour renforcer ses liens avec les acteurs du système d'innovation. Entre autres, le Conseil est membre du comité Science, technologie, innovation de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). Depuis quelques années, il est sollicité pour assurer la présidence du colloque des études avancées du CIRST et pour participer aux assises de l'Union des municipalités du Québec en vue de remettre le *Mérite Ovation municipale*.

Le Conseil a également collaboré avec l'Acfas dans le cadre d'un projet d'étude documentaire sur la relève scientifique au Québec. Il a pris part à des activités dont le but était d'accroître ses relations avec les organismes à vocation similaire au Québec et ailleurs dans le monde. Il a entre autres participé à un atelier de l'OCDE à Paris. Le Conseil a aussi été consulté sur le programme de l'ASDEQ afin de les aider à établir les thèmes de la plénière et des deux ateliers.

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a également consulté le Conseil sur l'innovation sociale et le chantier CIRI (Comité interministériel en recherche et innovation).

Les documents du Conseil sont également utilisés dans un nouveau programme d'enseignement à l'Université de Sherbrooke. Le cours s'intitule *Transfert technologique* et la professeure diffuse les travaux du Conseil à ses étudiants. Elle utilise particulièrement deux documents pour enrichir les fondements de son cours. Il s'agit de l'étude *Chaînes de valorisation de résultats de la recherche universitaire recelant un potentiel d'utilisation par une entreprise ou un autre milieu* et de l'étude *Valorisation de la recherche universitaire. Clarification conceptuelle*.

Finalement, un chapitre du livre sur le projet *Perspectives STS*, sera traduit en chinois.

Pour sa part, la Commission a communiqué avec de multiples organismes internationaux et nationaux avec lesquels elle entretient des liens très étroits. Ainsi, elle a des relations soutenues avec le Comité consultatif national d'éthique (France), plusieurs comités d'éthique européens, la Division de l'éthique des sciences et des technologies de l'UNESCO, la Commission canadienne de l'UNESCO, l'Association internationale droit, éthique et science, l'Institut Pasteur, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le réseau international francophone de bioéthique.

### Axe c – L'amélioration des façons de faire

Objectifs	Indicateurs	Résultats
Diversifier les partenariats dans la réalisation des projets	Nombre et type de partenariats réalisés	6 partenariats réalisés (CST)
		6 partenariats réalisés (CEST)
Accroître l'utilisation des moyens électroniques de diffusion	Nombre de visites des sites Web du Conseil et de la Commission de l'éthique	2050 visites sur le site Internet du Conseil (voir tableau 4)
		9023 visites sur le site Internet de la Commission
		CST (voir tableau 5)
	Proportion de documents téléchargés/documents papier distribués	CEST (voir tableau 6)

### Commentaires

Outre les activités mentionnées précédemment, le Conseil et la Commission comptent sur la collaboration de nombreux partenaires dans la réalisation de leurs propres travaux.

Ainsi, le Conseil a formé un comité de pilotage du Rapport de conjoncture 2009, un comité de pilotage de la stratégie sur la gestion intégrée des ressources en eau, un comité de pilotage pour la réalisation de l'avis sur le financement, un comité de pilotage pour les avis sur l'innovation dans la chaîne logistique des marchandises et sur les dimensions spatiales de l'innovation et finalement un comité de travail sur la gestion de la propriété intellectuelle dans les liens universités-entreprises. Ces initiatives permettent de mener une réflexion commune sur des questions qui mobilisent plusieurs intervenants et qui sont susceptibles de déboucher sur des actions menées de concert avec eux. Tous les comités de travail comprennent des représentants des différents milieux qui participent au système d'innovation.

Le Conseil compte également beaucoup sur son site Internet afin d'accroître la diffusion de ses travaux.

Grâce au système de statistiques installé sur ce site depuis novembre 2006 et amélioré en 2008, le Conseil peut connaître le nombre de visiteurs inscrits et le nombre de téléchargements, et comparer la progression d'une année à l'autre.

Cette année, on constate que 57 % des documents produits et distribués pendant l'année de référence l'ont été par voie électronique (voir le tableau 5).

La Commission forme aussi des comités de travail pour mener à bien ses avis et ses suppléments. Ces initiatives permettent de mener une réflexion commune avec des experts de divers milieux en plus d'alimenter les travaux du Secrétariat de la Commission.

La Commission compte également sur son nouveau site Web plus convivial et plus interactif pour accroître la diffusion de ses travaux. En outre, grâce à l'outil statistique, il est désormais possible de déterminer le nombre de documents téléchargés et de comparer la progression d'une année à l'autre. En 2009-2010, il y a eu au total 9 023 visites. Elles correspondent à chaque visite effectuée sur le site Web, de la Commission, nonobstant la fréquence des visites d'un même internaute. Puisque le nouveau site Web a été mis en fonction cette année, il est impossible de déterminer l'évolution de son achalandage.

**Tableau 5**  
**Distribution des documents publiés entre le 1<sup>er</sup> avril 2009 et le 31 mars 2010 (CST)**

<b>Titre</b>	<b>Tirage papier</b>	<b>Exemplaires papier distribués</b>	<b>Téléchargements (version numérique)</b>	<b>Part téléchargements/ documents distribués en papier</b>	<b>Part téléchargements/ total des documents distribués</b>
<i>Rapport de conjoncture 2009 Innovation ouverte. Enjeux et défis pour le Québec (document complet)</i>	500	184	320	174 %	63 %
<i>Résumé Rapport de conjoncture 2009 Innovation ouverte. Enjeux et défis pour le Québec</i>	1500	970	1037	107 %	52 %
<i>Rapport annuel de gestion 2008-2009</i>	300	237	72	30 %	23 %
<i>Recherche et innovation. Vers un processus de priorisation systématique et adapté pour le Québec *</i>	1000	362	428	118 %	54 %
<i>Research and Innovation. Developing a systematic priority setting process adapted to Québec's needs</i>	300	67	101	151 %	60 %
<i>Portrait des organisations d'intermédiation économique au Québec et comparaison avec le reste du Canada</i>	0	0	272	S.O.	100 %
<i>Les organismes d'intermédiation au Québec : Rôles et gouvernance. Vers une vision « systémique — innovation ouverte »</i>	0	0	235	S.O.	100 %

<b>Titre</b>	<b>Tirage papier</b>	<b>Exemplaires papier distribués</b>	<b>Téléchargements (version numérique)</b>	<b>Part téléchargements/ documents distribués en papier</b>	<b>Part téléchargements/ total des documents distribués</b>
<i>Summary – Open innovation : Issues and Challenges for Québec</i>	0	0	62	S.O.	100 %
<b>Total</b>	<b>3600</b>	<b>1820</b>	<b>2527</b>	<b>139 %</b>	<b>57 %</b>

\*L'avis a été mis en ligne le 27 mars 2009, mais il a été publié le 27 avril 2009.

**Tableau 6**  
**Distribution des documents publiés entre le 1<sup>er</sup> avril 2009 et le 31 mars 2010 (CEST)**

<b>Titre</b>	<b>Tirage papier</b>	<b>Exemplaires papier distribués</b>	<b>Téléchargements (version numérique)</b>	<b>Part téléchargements/ documents distribués en papier</b>	<b>Part téléchargements/ total des documents distribués</b>
<i>Avis - Éthique et procréation assistée : des orientations pour le don de gamètes et d'embryons, la gestation pour autrui et le diagnostic préimplantatoire (Mise en page non définitive)</i>	0	0	501	S.O.	100 %
<i>Avis - Éthique et procréation assistée : des orientations pour le don de gamètes et d'embryons, la gestation pour autrui et le diagnostic préimplantatoire</i>	700	310	520	168 %	63 %

<b>Titre</b>	<b>Tirage papier</b>	<b>Exemplaires papier distribués</b>	<b>Téléchargements (version numérique)</b>	<b>Part téléchargements/ documents distribués en papier</b>	<b>Part téléchargements/ total des documents distribués</b>
<i>Position Statement - Ethics And Assisted Procreation : Guidelines For The donation Of Gametes And Embryos, Surrogacy And Preamplantation Genetic Diagnosis</i>	0	0	35	S.O.	100 %
<i>Résumé et recommandations - Éthique et procréation assistée : des orientations pour le don de gamètes et d'embryons, la gestation pour autrui et le diagnostic préimplantatoire</i>	0	0	369	S.O.	100 %
<i>Summary And Recommendations - Ethics And Assisted Procreation : Guidelines For The donation Of Gametes And Embryos, Surrogacy And Preamplantation Genetic Diagnosis</i>	0	0	13	S.O.	100 %
<i>Synthèse de l'étude faite sur la consultation publique sur la procréation assistée</i>	0	0	371	S.O.	100 %
<i>Avis - Cyberintimidation : un regard éthique proposé par des jeunes</i>	5000	3817	1647	43 %	30 %

<b>Titre</b>	<b>Tirage papier</b>	<b>Exemplaires papier distribués</b>	<b>Téléchargements (version numérique)</b>	<b>Part téléchargements/ documents distribués en papier</b>	<b>Part téléchargements/ total des documents distribués</b>
<i>Position Statement - Cyberbullying, An Ethical Examination Made By Young People</i>	550	412	680	165%	62%
<i>Avis - Médicaments psychotropes et usages élargis : un regard éthique</i>	1000	450	1104	245 %	71 %
<i>Position Statement - Psychotropic Drugs And Expanded Uses: An Ethical Perspective</i>	0	0	318	S.O.	100 %
<i>Résumé et recommandations - Médicaments psychotropes et usages élargis : un regard éthique</i>	0	0	627	S.O.	100 %
<i>Summary And Recommendations - Psychotropic Drugs And Expanded Uses: An Ethical Perspective</i>	200	103	427	415 %	81 %
<i>Avis - Regard éthique sur les techniques de restriction de l'utilisation génétique</i>	1500	434	763	176 %	64 %
<i>Position Statement - An Ethical Examination Of Genetic Use Restriction Technologies</i>	50	23	304	1322 %	93 %
<b>Total</b>	<b>9000</b>	<b>5549</b>	<b>7679</b>	<b>138 %</b>	<b>58 %</b>

### 3 RESSOURCES

#### 3.1 Ressources humaines

Le tableau 7 présente l'effectif autorisé du Conseil de la science et de la technologie pour l'année 2009-2010, y compris celui de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie (18 ETC réguliers et un occasionnel).

**Tableau 7**  
**Effectif autorisé pour l'année se terminant le 31 mars 2010**

Effectif	Hors cadres	Cadres supérieurs	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Total
Présidence	1	0				1
Secrétariat du Conseil		1	9	3	1	14
Secrétariat de la Commission		1	2		1*	4
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>19</b>

\*1 ETC occ.

#### 3.2 Ressources financières

Le tableau 8 présente les ressources financières (crédits votés et dépenses réelles) pour l'année 2009-2010 ainsi que pour l'année précédente.

**Tableau 8**  
**Ressources financières pour l'année se terminant le 31 mars 2010\***

Supercatégories	Crédits votés (000 \$)	Budget de dépenses révisé (000 \$)	Dépenses réelles (000 \$)	
			2009-2010	2008-2009
Fonctionnement rémunération	1253,1	1230,4	1230,4	1299,6
Fonctionnement Autres dépenses	841,0	812,6	812,6	807,5
<b>Total budget de dépenses</b>	<b>2094,1</b>	<b>2043,0</b>	<b>2043,0</b>	<b>2107,1</b>

\*Programme 02 – Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation, élément 05 — Conseil de la science et de la technologie

### 4 APPLICATION DES LOIS, DES POLITIQUES ET DES RESPONSABILITÉS ADMINISTRATIVES

En tant qu'organisme gouvernemental, le Conseil de la science et de la technologie doit se conformer aux prescriptions de certaines lois qui assurent le respect des droits des citoyens et la transparence des organisations. Il est à noter qu'en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01), le Conseil, dans la mesure où il ne fournit pas de services directs à la population ni aux entreprises, n'a pas produit de déclaration de services aux citoyens.

#### 4.1 Loi sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels

Le Conseil de la science et de la technologie et la Commission de l'éthique de la science et de la technologie sont partie prenante à la politique ministérielle (MDEIE) en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. Un membre du personnel d'encadrement est responsable

de l'application des recommandations de la Commission d'accès à l'information pour le Conseil. En 2009-2010, le Conseil a reçu une demande d'accès à l'information de l'Association des Juristes de l'État. La Commission, quant à elle, n'a reçu aucune demande d'accès à l'information.

Le Conseil a également, depuis novembre 2009, une section sur l'accès à l'information dans son site Internet. Cette section a été créée dans le but de faciliter la mise en œuvre de l'article 4 du règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels.

#### **4.2 Éthique et déontologie**

Le personnel est sensibilisé aux questions d'éthique et de déontologie applicables à l'ensemble de la fonction publique et il se conforme aux directives du plan d'action pour consolider l'infrastructure de l'éthique au sein de l'administration gouvernementale. Pour leur part, les membres du Conseil et ceux de la Commission s'engagent à respecter un code de déontologie présenté ici à l'annexe 5. Comme dans les années antérieures, aucun manquement à ce code n'a été signalé en 2009-2010.

#### **4.3 Politique linguistique**

Le Conseil et la Commission se conforment aux principes énoncés dans la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration.

#### **4.4 Programme d'accès à l'égalité en emploi**

Conformément à l'article 53.1 de la Loi sur la fonction publique, le présent rapport fait état des résultats obtenus quant aux objectifs du programme d'accès à l'égalité en emploi appliqué au Conseil. Il n'y a pas eu d'embauche au cours de la période 2009-2010. Parmi l'effectif régulier de 18 ETC, on compte un membre des communautés culturelles, pour un taux de 6 %. Pour la même période, on compte 13 femmes réparties de la façon suivante.

**Tableau 9**  
**Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2010**

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Total
Nombre total d'employés réguliers	3	8	2	1	14
Nombre de femmes ayant le statut d'employé régulier	3	7	2	1	13
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie (%)	100 %	88%	100 %	100 %	95%

#### **4.5 Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec**

Aucune recommandation du Vérificateur général du Québec ne concerne l'organisme.

#### **4.6 Démarche et activités en développement durable**

##### *4.6.1 Développement durable*

Le Conseil et la Commission se sont engagés dans la préparation d'un plan de développement durable qui a été rendu public en février 2009.

Tel que prévu dans son *Plan d'action de développement durable 2008-2011*, le Conseil a, depuis 2009, un onglet « développement durable » sur son site Internet. Cet onglet comprend une liste des documents du Conseil qui traitent de développement durable ou qui touchent l'une ou l'autre de ses dimensions.

À noter, par ailleurs, que trois des cinq publications sur lesquelles le Conseil a travaillé au cours de l'exercice accordaient une part importante au développement durable. Il s'agit du Rapport de conjoncture 2009 sur l'innovation ouverte, de l'avis sur l'innovation dans la chaîne logistique des marchandises et de l'avis sur la gestion intégrée de la ressource en eau.

Le personnel du Conseil et de la Commission de l'éthique est déjà très sensibilisé à la prise en compte des principes de développement durable dans sa vie quotidienne au travail. Ainsi plus de la moitié (62,5 %) des employés utilisent le transport actif ou le transport collectif pour se rendre à leur bureau. De plus, la collecte sélective des matières résiduelles est en vigueur sur les lieux de travail. Des efforts sont également faits pour réduire la consommation de papier; l'impression recto verso est privilégiée. Enfin, le tirage des publications a été réduit et plusieurs avis ou études sont uniquement disponibles sur le site Web : c'est le cas pour trois publications du Conseil et pour sept publications de la Commission.

#### *4.6.2 Changements climatiques*

Conformément au *Plan d'action 2006-2012* sur les changements climatiques, le Conseil de la science et de la technologie a sensibilisé son personnel aux enjeux des changements climatiques. Il adhère aux lignes directrices relatives aux frais remboursables lors d'un déplacement et autres frais inhérents que s'est données le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, en encourageant les employés à privilégier le transport en commun (autobus et train).

## **ANNEXE 1    EXTRAIT DE LA LOI SUR LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION (L.R.Q., c. M-30.01)**

### **Chapitre IV Le Conseil de la science et de la technologie**

#### **Section I Institution et organisation**

31. Est institué le « Conseil de la science et de la technologie ».
32. Le secrétariat du Conseil est situé à l'endroit déterminé par le gouvernement. Un avis de la situation ou de tout déplacement du secrétariat est publié à la Gazette officielle du Québec.
33. Le Conseil se compose de 15 membres, dont un président, nommés par le gouvernement et provenant des milieux de la recherche, de l'enseignement universitaire et collégial, des affaires, du travail, de l'information scientifique et technique ainsi que du secteur public et parapublic.

Le gouvernement peut désigner au plus trois observateurs auprès du Conseil; ceux-ci participent aux réunions du Conseil, mais sans droit de vote.

34. Le président du Conseil est nommé pour au plus cinq ans; les autres membres sont nommés pour au plus trois ans.

Leur mandat ne peut être renouvelé consécutivement qu'une fois. À l'expiration de leur mandat, ils demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

35. Toute vacance survenant en cours de mandat parmi les membres du Conseil est comblée selon le mode de nomination prévu à l'article 33.

Constitue une vacance l'absence à un nombre de réunions déterminé par le règlement de régie interne du Conseil, dans les cas et circonstances qu'il indique.

36. Le président, qui exerce ses fonctions à plein temps, administre le Conseil et en dirige le personnel.

Le gouvernement fixe la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail du président.

37. Les membres du Conseil autres que le président ne sont pas rémunérés. Ils ont toutefois droit, dans la mesure prévue par règlement du gouvernement et sur présentation des pièces justificatives, à une allocation de présence et au remboursement des frais raisonnables engagés par eux dans l'exercice de leurs fonctions.

38. Les séances du Conseil et, le cas échéant, celles de ses commissions sont publiques, sauf celles portant sur des questions de régie interne.

Le Conseil peut tenir ses séances à tout endroit au Québec.

Le quorum aux séances du conseil d'administration est de sept membres.

En cas de partage, le président a voix prépondérante.

39. Le secrétaire ainsi que les autres membres du personnel du Conseil sont nommés conformément à la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1).

## **Section II**

### **Fonctions et pouvoirs**

40. Le Conseil a pour fonction de conseiller le ministre sur toute question relative à l'ensemble du développement scientifique et technologique du Québec.

À cette fin, le Conseil doit périodiquement faire rapport au ministre sur l'état et les besoins de la recherche et de la technologie.

41. Dans l'exercice de cette fonction, le Conseil peut :

1 ° Donner au ministre des avis ou lui faire des recommandations sur toute question relative au développement scientifique et technologique du Québec;

2 ° Solliciter ou recevoir les requêtes, l'opinion et les suggestions d'organismes ou de groupes intéressés ainsi que du public en général, sur toute question relative au développement scientifique et technologique du Québec;

3 ° Effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de sa fonction.

42. Le Conseil doit donner son avis au ministre sur toute question que celui-ci lui soumet relativement au développement de la science et de la technologie.

Il peut en outre communiquer au ministre les constatations qu'il a faites et les conclusions auxquelles il arrive.

43. Le Conseil peut former des comités pour la bonne marche de ses travaux. Il doit en outre, à la demande du ministre, former des commissions pour l'étude de questions particulières.

Les membres de ces comités et de ces commissions ne sont pas rémunérés; ils ont toutefois droit, dans la mesure prévue par règlement du gouvernement et sur présentation des pièces justificatives, à une allocation de présence et au remboursement des frais raisonnables engagés par eux dans l'exercice de leurs fonctions.

44. Le Conseil peut adopter un règlement de régie interne.

## **Section III**

### **Rapport**

45. Le Conseil transmet au ministre, au plus tard le 31 juillet de chaque année, un rapport de ses activités pour l'exercice financier précédent.

Le ministre dépose ce rapport à l'Assemblée nationale dans les 30 jours de sa réception si l'assemblée est en session ou si elle ne siège pas, dans les 30 jours de l'ouverture de la session suivante ou de la reprise de ses travaux.

## **ANNEXE 2 MEMBRES DU CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE**

Au 31 mars 2010, le Conseil de la science et de la technologie était composé des membres suivants :

### **La présidente**

**Mme Sylvie Dillard**

### **Les membres**

**M. Denis Beaumont**

Directeur général  
TransBIOTech – Centre collégial de transfert de  
technologie en biotechnologie (CCTT)  
Cégep de Lévis-Lauzon

**Mme Mary-Ann Bell**

Première vice-présidente, Québec et Ontario  
Bell Aliant Communications régionales

**M. Daniel Coderre**

Directeur général  
Institut national de la recherche scientifique

**M<sup>e</sup> Édith Deleury**

Professeure émérite  
Comité d'éthique de la recherche  
Université Laval

**Mme Isabelle Deschamps**

Professeure titulaire  
Département de génie de la production automatisée  
Responsable des programmes en gestion de  
l'innovation  
École de technologie supérieure

**M. Jean-Claude Forest**

Professeur titulaire  
Faculté de médecine  
Université Laval  
Directeur de la recherche  
Centre hospitalier universitaire de Québec

**M. Michel Jébrak**

Professeur  
Département des sciences de la Terre et de  
l'atmosphère  
Faculté des sciences  
Université du Québec à Montréal

**M. Pierre Lacroix**

Président  
Gestion PILAC inc.

**M. Alain Lavoie**

Président du conseil d'administration  
InnoVactiv inc.

**M. Perry Niro**

Président  
Conseil des industries de la santé du Québec  
(CISQ)

**M. Jean-Maurice Plourde**

Président-directeur général  
Centre québécois de valorisation des biotechnologies  
Fonds Bio-Innovation s.e.c.

**M. Jacques Simoneau**

Vice-président exécutif, Investissements  
Banque de développement du Canada

***Poste vacant***

***Poste vacant***

**Les membres observateurs**

**Mme Carmen Charrette**

Vice-présidente exécutive  
Conseil de recherches en sciences humaines du  
Canada

**Mme Francine Laurent**

Associée-conseil  
Groupe Secor

**Mme Geneviève Tanguay**

Sous-ministre adjointe  
Direction générale de la recherche, de l'innovation, de  
la science et société  
Ministère du Développement économique, de  
l'Innovation et de l'Exportation

**La secrétaire générale**

**Mme Brigitte Van Coillie-Tremblay**

### **ANNEXE 3 MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'ÉTHIQUE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE**

Au 31 mars 2010, la Commission de l'éthique de la science et de la technologie était composée des membres suivants :

#### **La présidente**

##### **M<sup>e</sup> Édith Deleury**

Professeure émérite – Faculté de droit  
Université Laval

#### **Les membres**

##### **M. Patrick Beaudin**

Directeur général  
Société pour la promotion de la science  
et de la technologie

##### **Dr Pierre Deshaies**

Médecin spécialiste en santé communautaire  
Chef du Département clinique de santé publique  
Hôtel-Dieu de Lévis

##### **M. Hubert Doucet**

Chercheur  
Programmes de bioéthique  
Université de Montréal

##### **M. Benoît Gagnon**

Chercheur et doctorant  
Centre international de criminologie comparée  
(CICC)  
Université de Montréal

##### **Mme Mariette Gilbert**

Présidente  
Association féminine d'éducation et d'action  
sociale (AFEAS)

##### **M. Jacques T. Godbout**

Sociologue  
Institut national de la recherche scientifique  
Urbanisation, Culture et Société

##### **Mme Françoise Guénette**

Journaliste indépendante

##### **Mme Dany Rondeau**

Professeure  
Département des sciences humaines  
Université du Québec à Rimouski

##### **M. Bernard Sinclair-Desgagné**

Professeur titulaire  
Chaire d'économie internationale et de  
gouvernance  
HEC Montréal

##### **Mme Eliana Sotomayor**

Chargée de cours  
École de service social  
Université de Montréal

***Poste vacant***

***Poste vacant***

**Les membres invités**

**Mme Maryse Lessard**

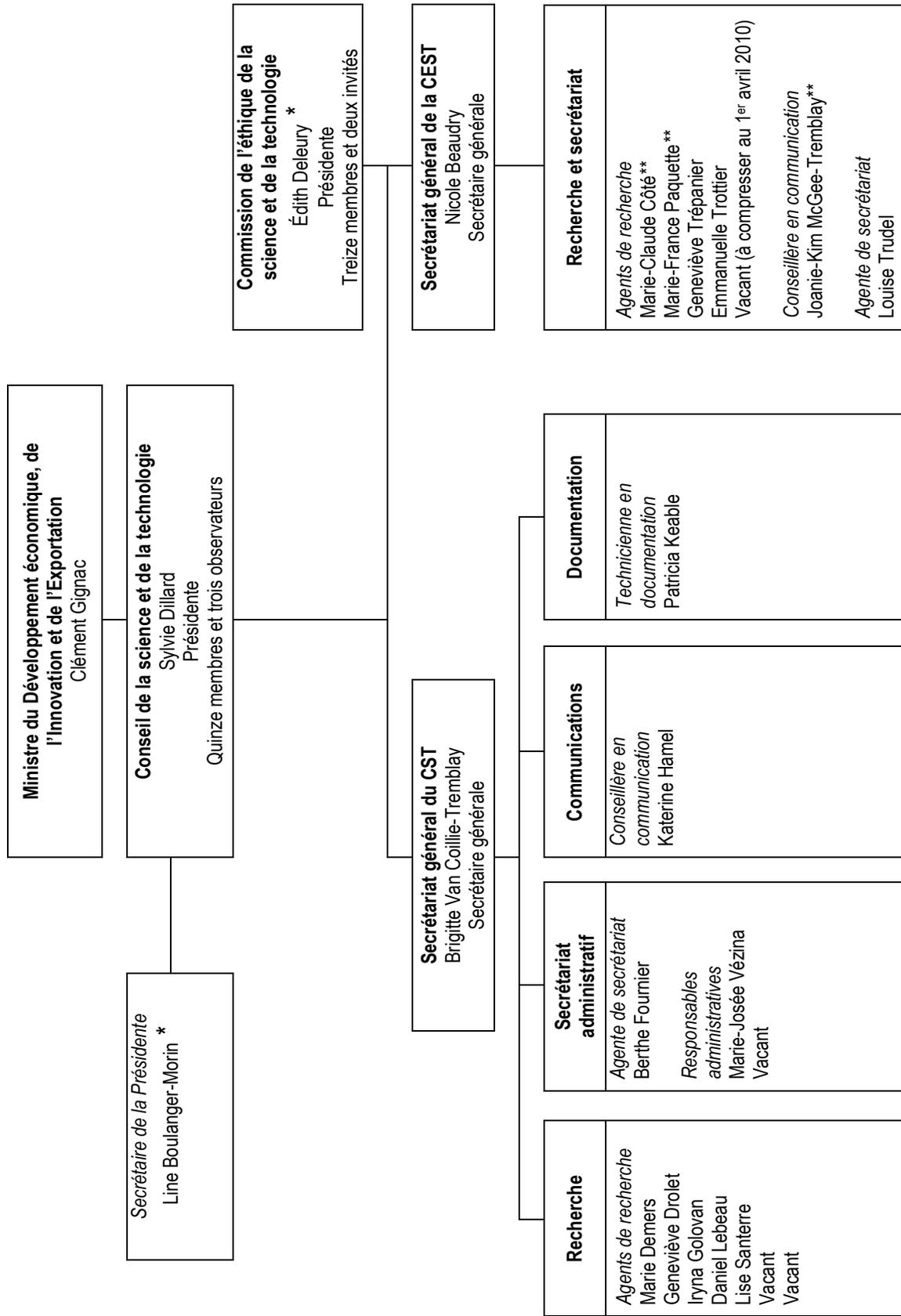
Étudiante à la maîtrise en éthique  
Université du Québec à Rimouski

***Poste vacant***

**La secrétaire générale**

**M<sup>e</sup> Nicole Beaudry**

**ANNEXE 4 ORGANIGRAMME DU CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE AU 31 MARS 2010**



\*Postes exclus de l'effectif autorisé au 31 mars 2010

\*\*Postes prêtés par le MDEIE

## **ANNEXE 5 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE EN VIGUEUR AU 31 MARS 2010.**

### **Objet et champ d'application**

1. Conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (Décret 824-98 du 17 juin 1998), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie des administrateurs publics membres du Conseil de la science et de la technologie du Québec.

2. Sont administrateurs publics membres du Conseil de la science et de la technologie : les membres réguliers, les membres observateurs, le président ainsi que le secrétaire général, ce dernier en tant que « titulaire de charges administratives » au sens du Règlement (chap. 1, art. 2).

### **Principes généraux**

3. Les membres du Conseil de la science et de la technologie, ci-après appelé le Conseil, sont nommés ou désignés pour conseiller le ministre responsable du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation sur toute question relative à l'ensemble du développement scientifique et technologique du Québec. À ce titre, les membres du Conseil sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit de le faire toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État.

4. Les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent à elles seules décrire toutes les actions à éviter, ni énumérer toutes les actions à privilégier. Il appartient à chaque membre d'agir avec honnêteté et discernement, dans le respect des lois communes, en fondant son comportement sur le principe que ses décisions sont prises dans l'intérêt public.

### **Devoirs et obligations**

#### *Rigueur et intégrité*

5. Les membres exercent leurs fonctions au meilleur de leurs aptitudes et de leurs connaissances, avec rigueur, assiduité, diligence et intégrité.

#### *Discrétion*

6. Les membres sont tenus à la discrétion à l'égard des faits ou des renseignements dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs fonctions et qui revêtent un caractère confidentiel.

7. Les membres invités à représenter officiellement le Conseil doivent obtenir au préalable l'autorisation du président.

### *Neutralité politique*

8. Les membres font preuve de neutralité politique dans l'exercice de leurs fonctions.

9. Le président et le secrétaire général, en tant qu'administrateurs publics à temps plein, font preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.

### *Activités politiques*

10. Le président et le secrétaire général, en tant qu'administrateurs publics à temps plein, doivent informer le secrétaire général du Conseil exécutif avant de présenter leur candidature à une charge publique élective.

11. Le président, en tant qu'administrateur public à temps plein dont le mandat est à durée déterminée, doit se démettre de ses fonctions s'il est élu à une charge publique élective et accepte son élection.

12. Le secrétaire général, en tant qu'administrateur public à temps plein, doit demander et peut obtenir un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature à une charge publique élective.

### *Conflits d'intérêts*

13. Les membres évitent de se placer dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent, de nature pécuniaire ou morale, entre leurs intérêts personnels et l'intérêt public en vue duquel ils exercent leurs fonctions.

14. Les membres ne peuvent utiliser à leur profit ou au profit de tiers l'information confidentielle, inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions, à moins d'y être expressément autorisés par le Conseil.

15. Pour éviter tout conflit d'intérêts, aucun contrat ni aucune autre forme de contribution financière ne peuvent être accordés dans le but d'obtenir les services des membres du Conseil, à l'exception de l'allocation ou de la rémunération à laquelle ceux-ci ont droit dans le cadre de leurs fonctions.

16. Les membres doivent s'absenter durant les réunions du Conseil au moment où un sujet à l'ordre du jour risque de les placer en situation de conflit d'intérêts.

17. Les membres ne peuvent solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour eux-mêmes ou un tiers.

18. Le président et le secrétaire général, en tant qu'administrateurs publics à temps plein, ne peuvent, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou une association dont la nature des activités met en conflit leurs intérêts personnels et les devoirs de leurs fonctions.

### *Exclusivité de service*

19. Le président et le secrétaire général, en tant qu'administrateurs publics à temps plein, doivent exercer leurs fonctions de façon exclusive, sauf si l'autorité qui les a nommés les affecte aussi à d'autres fonctions.

20. Le président et le secrétaire général peuvent, avec le consentement de l'autorité qui les a nommés, exercer des activités didactiques rémunérées et des activités non rémunérées dans des organismes à but non lucratif.

### *L'après-mandat*

21. Il est interdit aux membres, après avoir terminé leur mandat, de divulguer une information confidentielle obtenue dans l'exercice de leurs fonctions antérieures ou d'utiliser à leur profit ou pour un tiers de l'information non accessible au public obtenue dans le cadre de ces fonctions.

### *Mesures d'application*

22. Le président du Conseil est responsable de la mise en œuvre et de l'application du présent code. Il doit s'assurer du respect par tous les membres des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés.

23. En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque c'est le président du Conseil ou l'un de ses membres qui est en cause, à l'exception du secrétaire général du Conseil qui est placé directement sous l'autorité du président.

24. Les membres visés par une allégation de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code peuvent être relevés provisoirement de leurs fonctions par l'autorité compétente afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente ou dans un cas présumé de faute grave.

25. L'autorité compétente fait part aux membres du manquement reproché ainsi que de la sanction qui peut leur être imposée et les informe qu'ils peuvent, dans les sept jours, lui fournir leurs observations et, s'ils le demandent, être entendus sur le sujet.

26. Sur conclusion qu'un membre du Conseil a contrevenu aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.

27. La sanction imposée est la réprimande, la révocation ou la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois lorsque le membre en cause est administrateur public à temps plein. Toute sanction imposée doit être écrite et motivée.

## **ANNEXE 6 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'ÉTHIQUE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE EN VIGUEUR LE 31 MARS 2010**

### **Objet et champ d'application**

1. Le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie des membres de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie du Québec, qu'ils soient membres réguliers ou invités.
2. Le présent code a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de la Commission, de favoriser la transparence au sein de l'organisme et de responsabiliser ses membres.

### **Principes généraux**

3. Les membres de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie, ci-après appelée la Commission, sont nommés ou désignés pour conseiller le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation sur toute question relative aux enjeux éthiques associés à l'évolution et aux applications de la science et de la technologie. À ce titre, les membres de la Commission sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État.
4. Les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent à elles seules décrire toutes les actions à éviter, ni énumérer toutes les actions à privilégier. Il appartient à chaque membre d'agir avec honnêteté et discernement, dans le respect des lois communes, en fondant son comportement sur le principe que ses décisions sont prises dans l'intérêt public.

### **Devoirs et obligations**

#### *Rigueur et intégrité*

5. Les membres exercent leurs fonctions au meilleur de leurs aptitudes et de leurs connaissances, avec rigueur, assiduité, diligence et intégrité.

#### *Discretion*

6. Les membres sont tenus à la discrétion à l'égard des faits ou des renseignements dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs fonctions et qui revêtent un caractère confidentiel.
7. Les membres invités à représenter officiellement la Commission doivent obtenir au préalable l'autorisation du président.
8. Les membres de la Commission doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions lorsque cela est de nature à nuire à la crédibilité et à l'apparence d'impartialité de la Commission.

#### *Neutralité politique*

9. Les membres font preuve de neutralité politique dans l'exercice de leurs fonctions.

### *Avantages et influence*

10. Un membre de la Commission ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et de valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur.
11. Un membre de la Commission ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
12. Un membre de la Commission doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des perspectives ou des offres d'emploi.

### *Conflits d'intérêts*

13. Les membres évitent de se placer dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent, de nature pécuniaire ou morale, entre leurs intérêts personnels et l'intérêt public, en vue duquel ils exercent leurs fonctions.
14. Un membre de la Commission qui est en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent doit divulguer cette situation à la Commission dans les meilleurs délais. La substance du conflit d'intérêts est consignée dans une annexe du compte rendu de la réunion. Il est fait mention de la divulgation du membre au compte rendu.
15. Les membres ne peuvent utiliser à leur profit ou au profit de tiers l'information confidentielle, inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions, à moins d'y être expressément autorisés par la Commission.
16. Pour éviter tout conflit d'intérêts, aucun contrat ni aucune autre forme de contribution financière ne peuvent être accordés dans le but d'obtenir les services des membres de la Commission, à l'exception de l'allocation ou de la compensation à laquelle ils ont droit dans le cadre de leurs fonctions le cas échéant.
17. Les membres doivent se retirer durant les réunions de la Commission au moment où un sujet à l'ordre du jour risque de les placer en situation de conflit d'intérêts.
18. Les membres ne peuvent solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour eux-mêmes ou un tiers.

### *L'après-mandat*

19. Il est interdit aux membres, après avoir terminé leur mandat, de divulguer une information confidentielle obtenue dans l'exercice de leurs fonctions antérieures ou d'utiliser à leur profit ou pour un tiers de l'information non disponible au public obtenue dans le cadre de ces fonctions.

### *Mesures d'application*

20. Le président de la Commission est responsable de la mise en œuvre et de l'application du présent code. Il doit s'assurer du respect par tous les membres des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés.
21. En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente pour agir envers les membres de la Commission est le président de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie. C'est le président du Conseil de la science et de la technologie qui intervient lorsqu'il s'agit du président de la Commission.

22. Les membres visés par une allégation de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code peuvent être relevés provisoirement de leurs fonctions par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente ou dans un cas présumé de faute grave.
23. L'autorité compétente fait part aux membres du manquement reproché ainsi que de la sanction qui peut leur être imposée et les informe qu'ils peuvent, dans les sept jours, lui fournir leurs observations et, s'ils le demandent, être entendus sur le sujet.
24. Sur conclusion qu'un membre de la Commission a contrevenu aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.
25. La sanction imposée est la réprimande ou la révocation. Toute sanction imposée doit être écrite et motivée.

*Dispositions finales*

26. Au moment de son entrée en fonction, le membre de la Commission atteste qu'il a pris connaissance du présent code et qu'il se déclare lié par ses dispositions en apposant sa signature au formulaire en annexe.
27. Aux fins du présent code, le genre masculin comprend aussi le genre féminin.
28. Le présent code entre en vigueur dès son adoption par la Commission.

**ANNEXE 7 ACTIVITÉS DE PROMOTION 2009-2010**

	Conférences prononcées	Entrevues, articles et hyperliens	Collaboration à des événements externes
<b>Publications CST</b>			
<i>Perspectives STS</i>	1	2	
<i>Défi formation. Stratégie de recherche et de transfert de connaissances pour favoriser le développement de l'éducation et de la formation des adultes</i>	2	1	
<i>Innovation ouverte. Enjeux et défis pour le Québec. Rapport de conjoncture 2009</i>	9	3	
<i>Avis Recherche et innovation. Vers un processus de priorisation systématique et adapté pour le Québec</i>	1	2	
<i>Innovation et mondialisation. Rapport de conjoncture 2008</i>		1	
Promotion du Conseil de la science et de la technologie		1	7
<b>Sous-total</b>	<b>13</b>	<b>10</b>	<b>7</b>
<b>Publications CEST</b>			
<i>Avis - Éthique et procréation assistée : des orientations pour le don de gamètes et d'embryons, la gestation pour autrui et le diagnostic préimplantatoire</i>		29	
<i>Avis - Cyberintimidation, un regard éthique proposé par des jeunes</i>	1	10	2
<i>Avis - Médicaments psychotropes et usages élargis : un regard éthique</i>	2	6	1
<i>Avis - Éthique et nanotechnologies : se donner les moyens d'agir</i>	2	5	2
<i>Avis - Le plagiat électronique dans les travaux scolaires : une pratique qui soulève des questions éthiques</i>	4		
<i>Avis - Les enjeux éthiques des banques d'information génétique : pour un encadrement démocratique et responsable</i>		2	
<i>Avis - Pour une gestion éthique des OGM</i>	1	2	

<i>Supplément à l'avis des OGM : Regard éthique sur les technologies de restriction de l'utilisation génétique</i>		5	1
Projet sur la fin de vie et la dignité	1	4	1
Promotion de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie	6	19	10
<b>Sous-total</b>	<b>17</b>	<b>82</b>	<b>17</b>
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>92</b>	<b>24</b>

**ANNEXE 8 PUBLICATIONS DE L'ANNÉE 2009-2010**

<p><b>Avis</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Research and Innovation. Developing a systematic priority setting process adapted to Québec's needs</i></li> <li>• <i>Recherche et innovation. Vers un processus de priorisation systématique et adapté pour le Québec*</i></li> <li>• <i>Avis - Éthique et procréation assistée : des orientations pour le don de gamètes et d'embryons, la gestation pour autrui et le diagnostic préimplantatoire</i></li> <li>• <i>Avis - Cyberintimidation, un regard éthique proposé par des jeunes</i></li> <li>• <i>Avis - Médicaments psychotropes et usages élargis : un regard éthique</i></li> <li>• <i>Avis - Regard éthique sur les techniques de restriction de l'utilisation génétique</i></li> </ul>
<p><b>Rapport de conjoncture</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Rapport de conjoncture 2009. Innovation ouverte. Enjeux et défis pour le Québec (document complet)</i></li> <li>• <i>Résumé Rapport de conjoncture 2009. Innovation ouverte. Enjeux et défis pour le Québec</i></li> <li>• <i>Summary - Open Innovation : Issues and Challenges for Québec</i></li> </ul>
<p><b>Études</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Portrait des organisations d'intermédiation économique au Québec et comparaison avec le reste du Canada</i></li> <li>• <i>Les organismes d'intermédiation au Québec : Rôles et gouvernance. Vers une vision « systémique — innovation ouverte »</i></li> </ul>
<p><b>Rapports administratifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Rapport annuel de gestion 2008-2009</i></li> </ul>

\*L'avis a été mis en ligne le 27 mars 2009, mais il a été publié le 27 avril 2009.





Conseil de la science  
et de la technologie

Québec 

[www.cst.gouv.qc.ca](http://www.cst.gouv.qc.ca)